

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Laurier, tenue le 17 juin 2024 à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Claudie Lacelle, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents: le directeur général, François Leduc, et la greffière, Stéphanie Lelièvre.

24-06-440

OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

D'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-06-441

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

D'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

24-06-442

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 JUIN 2024

D'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal de la Ville, tenue le 10 juin 2024 à une séance ultérieure.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-06-443

MODIFIER LA RÉOLUTION NUMÉRO 23-09-603 CONCERNANT L'AUTORISATION DE LA SIGNATURE DE LA CONVENTION DE SUBVENTION PICB-020 DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INNOVATION EN CONSTRUCTION BOIS (PICB)

CONSIDÉRANT le départ de monsieur François Gay;

CONSIDÉRANT que monsieur Gabriel Maurice, ingénieur municipal, est le chargé de projet de construction de la nouvelle bibliothèque;

EN CONSÉQUENCE, de modifier la résolution numéro 23-09-603 concernant l'autorisation de la signature de la convention de subvention PICB-020 dans le cadre du programme d'innovation en construction bois (PICB), afin de remplacer « François Gay » par « Gabriel Maurice ».

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-06-444

MODIFIER PAR RÉOLUTION LE TITRE, L'OBJET, LES ARTICLES 1, 2, 3, ET 6 AINSI QUE L'ANNEXE DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 385 - EXÉCUTION DE TRAVAUX AU POSTE DE POMPAGE NUMÉRO 8 DE LA VILLE

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté le règlement numéro 385 décrétant un emprunt et une dépense de 320 000 \$ pour l'exécution de travaux au poste de pompage numéro 8 de la Ville;

CONSIDÉRANT que la dépense prévue pour la réalisation des travaux est maintenant évaluée à 525 000 \$, augmentant l'estimation initiale de 205 000 \$;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 564 de la *Loi sur les cités et villes* permettant au conseil de modifier un règlement d'emprunt par résolution selon certaines conditions;

CONSIDÉRANT que l'augmentation de la dépense ne modifie pas la nature de l'objet du règlement et n'a pas pour effet d'augmenter la charge des contribuables;

CONSIDÉRANT que l'affectation du paiement comptant de la subvention dans le cadre du programme de remboursement de la taxe d'accise sur l'essence Canada Québec diminuera la charge des contribuables;

EN CONSÉQUENCE, de modifier, par résolution, le règlement portant le numéro 385 afin de modifier le titre, l'objet, les articles 1, 2, 3, 4 et 6 comme suit :

- Remplacer l'expression « un emprunt et une dépense de 320 000 \$ » par « un emprunt de 100 000 \$ et une dépense de 525 000 \$ » dans le titre et l'objet;
- Modifier le montant des articles 1, 2 et 4 de « 320 000 \$ » par « 525 000 \$ »;
- Modifier le montant de l'article 3 de « 320 000 \$ » par « 100 000 \$ »;
- Remplacer le libellé de l'article 6 par le suivant :

« La Ville pourvoira à la dépense engagée relativement à l'exécution de travaux au poste de pompage numéro 8 de la Ville en affectant le paiement comptant d'une partie du solde de la contribution à être versée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du programme de remboursement de la taxe d'accise sur l'essence Canada Québec (T.E.C.Q.) pour un montant de 425 000 \$, tel que démontré à la résolution 23-11-749 ainsi que dans la reddition de compte, lesquels documents font partie intégrante des présentes comme annexe « II ».

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention. ».

De remplacer l'annexe « I » par la nouvelle annexe « I » jointe à la présente résolution, datée du 24 mars 2024.

D'ajouter l'annexe « II » jointe à la présente résolution audit règlement.

La présente résolution abroge la résolution numéro 24-05-378.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Émilie Tessier, Véronie Whear,
Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

24-06-445

LEVÉE DE LA SÉANCE

Que la séance soit levée.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Émilie Tessier, Véronie Whear,
Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

Daniel Bourdon, maire

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Daniel Bourdon, maire